

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Les ratés de la Culture

Francine Bordeleau

Number 80, Winter 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/38662ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bordeleau, F. (1995). Les ratés de la Culture. *Lettres québécoises*, (80), 13–16.

Tous droits réservés © Productions Valmont, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les ratés de la Culture

Depuis au moins quinze ans, balbutiements et bavures, entrecoupés de quelques (trop rares) heureuses initiatives, caractérisent le secteur des arts et des lettres. Désolant !

DOSSIER

Francine Bordeleau

RIEN NE VA PLUS AU THÉÂTRE REPÈRE, cette compagnie de Québec à laquelle Robert Lepage fut longtemps identifié avant de fonder, il y a quelques années, Ex Machina. À la fin de l'été, sans prévenir — la tradition veut pourtant que les organismes bénéficient d'une « année de grâce », durant laquelle la chance leur est donnée d'effectuer les correctifs qui s'imposent —, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a amputé de 87 000 \$ (sur un budget de 100 000 \$) la subvention du théâtre Repère. « Veuillez excuser le Repère qui éprouve des difficultés temporaires, mais nous reviendrons », dit, enregistrée sur répondeur téléphonique, la voix de son directeur Jacques Lessard.

« Il faut dès maintenant se battre contre la philosophie du CALQ », assure pour sa part Pierre Lapointe, directeur général du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tout comme la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), officiellement mise en place le 1^{er} avril dernier, le CALC a été créé dans la foulée de la « politique culturelle » élaborée à la suite du désormais célèbre rapport Arpin, déposé à l'été 1991, et des travaux de la Commission parlementaire qui s'est déroulée à l'automne de cette même année. La SODEC devenait le « guichet unique » pour les industries culturelles, tandis qu'était dévolu au CALQ le soutien aux créateurs et aux organismes.

Bien que rattachés au ministère de la Culture et des Communications — de lui émanent les grandes orientations et les budgets —, la SODEC et le CALC, qui jouissent d'une assez grande autonomie, s'inscrivent dans un mouvement de décentralisation. L'objectif : rapprocher les subventionneurs de leurs « clientèles » et ainsi mieux répondre aux besoins de ces dernières. Or, dit Agnès Maltais, présidente du Conseil de la culture de la région de Québec, « il est très clair que le CALC a oublié les particularités des régions et que la machine ne marche pas ».

Une question de volonté politique

Lorsque la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec a été adoptée, en décembre 1992, il n'y avait pratiquement que l'Union des écrivains et écrivains québécois (UNEQ) pour croire en l'organisme, et ce, même si l'ensemble du milieu culturel souhaitait par ailleurs de nombreux changements dans le fonctionnement du Ministère. Il faut dire que, l'année précédente, la ministre Liza Frulla avait célébré en grandes pompes le trentième anniversaire de son ministère (avec le rapport et la commission parlementaire que l'on sait, ainsi qu'avec des

promesses de politique culturelle et de restructuration). Tout cela a suscité beaucoup d'attentes, d'espoirs et d'appréhensions.

Car au ministère de la Culture et des Communications — il répond à cette appellation depuis 1994 —, on ne sait jamais trop comment les choses vont finir par tourner. Cette année référendaire est à cet égard fort éloquente, qui en fut une de bavures et de cafouillages. Ainsi, par quelle fatalité trois ministres — Marie Malavoy, Rita Dionne-Marsolais et « Monsieur » lui-même, qui prit les commandes le 31 janvier 1995 — durent-ils se succéder avant que soit nommée, en août dernier, celle qui, espère-t-on, sera la bonne ? Louise Beaudoin était d'ailleurs, paraît-il, pressentie dès le début... « Au plan du leadership, 1994-1995 a été une mauvaise année », reconnaît Roland Arpin, directeur général du Musée de la civilisation et ancien président du groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec.

Parallèlement à ce jeu de chaises musicales, il aura encore fallu que le gouvernement « oublie » de mentionner la langue et la culture dans son avant-projet de loi sur l'avenir du Québec. Omission symptomatique d'un état d'esprit, c'est le moins qu'on puisse dire. Certes, le projet de loi déposé début septembre rectifiait le tir *in extremis*, avec un article 7 ainsi libellé :

La nouvelle constitution précisera que le Québec est un pays de langue française et fera obligation au gouvernement d'assurer la protection et le développement de la culture québécoise.

Il reste que le mal était fait.

Pour Bruno Roy, président de l'UNEQ, ce genre d'« oubli »

[donne] l'impression que le Parti québécois est insensible à la question culturelle. On a rarement eu, avec ce parti, un ministre de la Culture avec un véritable poids politique. Qui nous a donné un statut de l'artiste ? Lise Bacon. Et la structure actuelle, avec CALC et SODEC ? Liza Frulla. Les grandes réalisations viennent du Parti libéral.¹

Quand on sait que le milieu culturel est majoritairement souverainiste, il y a là un paradoxe assez piquant. Mais peut-être est-ce justement parce qu'il tient les artistes et les créateurs pour des alliés naturels et compréhensifs que le PQ a peu brillé, jusqu'à maintenant, par ses hauts faits d'armes culturelles.

Les « grandes réalisations » — ce qui ne veut pas forcément dire : « les grands investissements financiers » — du Parti libéral² tiennent cependant essentiellement à la pugnacité des ministres Bacon et Frulla. Car d'un gouvernement à l'autre, les budgets du Ministère semblent avoir été obtenus à l'arraché et n'ont jamais dépassé 0,80 % du budget total de la province (la proportion minimale que demande le milieu culturel depuis des années est de 1 % ; une demande dont l'État semble reconnaître la légitimité, sans l'exaucer pour autant). « Les budgets du Ministère n'ont jamais été à la hauteur du discours officiel », comme le dit Michel Guay, directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL). C'est parce que « fondamentalement, la plupart des politiciens ne s'intéressent pas à la culture », estime Agnès Maltais.

Mission impossible ?

Aujourd'hui, avec Louise Beaudoin comme titulaire, le Ministère fait son entrée au comité des priorités gouvernementales — une structure mise en place par le Premier ministre —, aux côtés du Conseil du trésor, des Finances, du ministère de l'Emploi et de la Concertation... C'est là un signe positif, sans doute, bien que le cabinet de la Culture et des Communications tienne à nuancer : M. Parizeau a choisi, comme titulaire du Ministère, une ministre qui faisait déjà partie du comité des priorités ; si M^{me} Beaudoin changeait de portefeuille, il y aurait donc de fortes chances que la Culture quitte ce club sélect formé de six ministres (trois femmes et trois hommes).

Et puis, que la Culture soit maintenant entrée au comité des priorités ne veut pas dire plus d'argent pour demain matin. « Cette année, les budgets n'ont pas diminué. Mais on ne peut plus hausser les contributions financières », prévient Marie-Claire Lévesque, directrice générale des politiques et programmes culturels et de communications au Ministère.

Or, soutenir (financièrement) la création et favoriser le développement de la culture constitue l'essentiel de la mission du Ministère. Et, d'insister Roland Arpin :

Il faut bien tenir ceci pour acquis : que la culture ne peut survivre sans le soutien financier du gouvernement. Les routes et les industries non plus, d'ailleurs.

Ce qu'il faut, hélas, constamment répéter et démontrer. Comme il faut sans cesse convaincre de l'importance du développement culturel pour une société.

Là-dessus, le Ministère est formidablement documenté. Chaque secteur est soigneusement décortiqué, analysé. On possède des statistiques sur le nombre d'emplois générés par la culture ; sur le salaire des artistes et des créateurs ; sur la vente et la consommation des produits culturels ; sur la diffusion, l'exportation, la production ; sur la fréquentation des bibliothèques, des musées, des cinémas et des théâtres ; sur les retombées économiques directes et indirectes de chaque dollar investi dans la culture...

Bref, une foule d'études et de données attestent que les budgets consentis ne sont pas du gaspillage.

Mais à force de parler économie et retour sur investissement, il semble bien que, au Québec, on ne sache plus trop quelle est la véritable

fonction de la culture. Un Jean-Luc Mongrain, par exemple, a donc beau jeu de se moquer d'une exposition de photographies sur la mort et de se scandaliser de ce qu'un musée subventionné présente un travail aussi « morbide » et « déprimant » : « C'est-y de l'art, ça ? » Tout le monde aura compris que pour M. Mongrain — et pour beaucoup d'autres, atteints du syndrome « Juste pour rire » —, « art » est synonyme de divertissement, alors qu'il faudrait plutôt dire que l'art peut être *aussi* du divertissement. Aberrante confusion, qui contamine une bonne partie du discours sur la culture et, par voie de conséquence, menace le développement culturel.

Mais peut-être croit-on, sous prétexte que les arts bénéficient des fonds publics, que les artistes et créateurs doivent plaire à tous, ou du moins viser un large auditoire. Mais « large » jusqu'à combien : dix mille, vingt-cinq mille, cent mille personnes ? C'est bien beau, mais sait-on seulement qu'au Québec un *best-seller* — pour ne parler que du livre —, c'est cinq mille exemplaires vendus ? « Parce que le Québec est un très petit marché, ses créateurs et organismes culturels auront toujours besoin du soutien de l'État », insiste Marie-Claire Lévesque. Même les États-Unis, pays tellement cité en exemple, ne peuvent, en matière culturelle, se passer du mécénat ; sauf que, chez nos voisins, ce rôle est en grande partie assumé par les fondations.

Pendant ce temps, à Ottawa...

Au Québec — comme dans les autres provinces canadiennes —, le financement de la culture s'est structuré avec les trois paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral. C'est « cette structure très fragile », comme la qualifie Jacques Cleary, directeur général du Conseil des Arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM), qui permet à nombre d'organismes de s'en sortir de justesse.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le livre et l'édition, un secteur assez mal doté par Québec. Ainsi, en 1993-1994, cent soixante-douze éditeurs se partageaient 3,3 millions de dollars (soit encore moins que la danse — un secteur reconnu comme parent pauvre de la Culture —, qui s'en tirait avec un peu plus de 3,6 millions). À ce montant s'ajoutent fort heureusement les contributions du Conseil des Arts d'Ottawa (douze millions de dollars pour les dix provinces) et du ministère du Patrimoine canadien.

Mais Ottawa aussi a coupé, à un point tel qu'Antoine Del Busso, président de l'ANEL et membre du conseil d'administration de la SODEC, parle d'un « désengagement brutal de la part du gouvernement fédéral ». Il y a quelques années, l'instauration de la Taxe sur les produits et les services (TPS) et l'abolition du tarif postal préférentiel pour le livre avaient fait très mal aux éditeurs ; pour compenser, le ministère du Patrimoine mettait sur pied un programme annuel de vingt millions de dollars (pour l'ensemble des éditeurs canadiens). Mais dans la foulée du dernier budget Martin, ce montant est passé à neuf millions. Et deux autres programmes, qui totalisaient vingt-six millions, en font aujourd'hui un peu moins de quatorze. « Nous vivons une situation extrêmement difficile », dit Michel Guay.

Gordon Platt, directeur du secteur Lettres et édition au Conseil des Arts d'Ottawa, le reconnaît :

Dans le contexte actuel, nous devons soutenir les meilleurs et assurer une voix régionale, mais il est clair que nous ne pouvons pas protéger tout le monde. En même temps — et c'est là un défi de taille —, nous devons tout faire pour sauvegarder le réseau [littéraire] en place.

Or, une première menace vient des provinces où sévit une vague conservatrice, et plus spécifiquement de l'Ontario. À cause de coupures drastiques dans la culture — Mike Harris aurait sabré le budget de 40 % —, le Conseil avait déjà reçu, en septembre, « quatre ou cinq demandes de subventions d'urgence de la part d'éditeurs incapables de payer leurs livres de l'automne », poursuit M. Platt. Mais le Conseil des Arts est lui aussi victime de coupures sévères. L'organisme a réduit d'un tiers sa masse salariale, ce qui lui a permis de garder à peu près intacts ses programmes de subventions. Pour l'instant...

« Et c'est ainsi que les secteurs perdent leurs responsables francophones. Couper des postes n'est pas forcément une panacée », rétorque Agnès Maltais. « C'est simple : il n'y a plus d'argent à Ottawa. »

S'il n'a pas touché aux subventions, le Conseil des Arts a mis fin au programme de la Banque d'œuvres d'art (le sort des dix-huit mille œuvres achetées par la Banque reste à déterminer), notamment, et se prépare à une importante restructuration. De son côté, Téléfilm Canada réduit son aide aux « petits » festivals de cinéma, tels ceux de Rouyn (moins 55 000 \$ sur un budget de 250 000 \$) et de Rimouski... « Avec Ottawa, les régions sont particulièrement défavorisées », dit encore M^{me} Maltais.

C'est que le gouvernement fédéral ne divise pas le Canada en deux cultures — francophone et anglophone —, mais en dix provinces, chacune des provinces étant une région. On connaît Vancouver, Toronto, Montréal, mais Chicoutimi ? Gaspé ? Val-d'Or ?

Aussi plusieurs réclament-ils le rapatriement des pleins pouvoirs en matière culturelle.

La culture aurait toujours dû rester aux provinces, et c'est vrai aujourd'hui encore plus que jamais. D'ailleurs, ce qui fait qu'une société est distincte, c'est d'abord sa culture. Nous devons la gérer nous-mêmes,

estime Roland Arpin. « Oui au rapatriement, à condition que l'argent récupéré soit effectivement redistribué dans la culture », prévient Jacques Cleary.

La décentralisation: ou l'éternel problème

Ottawa est loin d'être le seul objet de grief. Pendant que quelqu'un comme Roland Arpin voit dans la SODEC et le CALQ « des structures progressistes et modernes, s'inscrivant dans un processus de décentralisation », les organismes régionaux estiment qu'ils étaient mieux servis avec le Ministère même.

C'est l'avis, notamment, du Conseil de la culture de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Selon les chiffres fournis par le Conseil, le

Ministère a soutenu (bien modestement), en 1993-1994, dix-sept artistes (enveloppe totale : 90 000 \$, soit à peine le salaire d'un sous-ministre) et huit organismes (enveloppe totale : 300 000 \$). Cette année, avec le CALQ, trois artistes se sont partagé 17 000 \$, tandis que l'aide aux organismes restait sensiblement la même.

En vingt ans, l'Abitibi-Témiscamingue a fait beaucoup de chemin. Nous avons quelques bonnes salles de spectacles, des centres d'exposition, deux centres d'artistes autogérés, un Salon du livre, un Festival international du film, une Biennale des métiers d'art, une Biennale internationale d'art miniature [...], et c'est grâce à la complicité que nous avons développée avec la Direction régionale du Ministère. Or, avec le CALQ, non seulement tout est à recommencer : on a senti jusqu'à maintenant que les administrateurs de l'organisme ne s'intéressent guère aux régions,

affirme Pierre Lapointe.

En septembre dernier, le Conseil de la culture de la région de Québec a pour sa part cru bon d'ameuter la ministre et de réclamer son arbitrage. Ici, les principales victimes du CALQ ont été, outre le théâtre Repère : Danse Partout, l'Opéra de Québec, l'ensemble Anonymus, le théâtre de la Commune : tous des organismes qui œuvrent ici depuis plusieurs années, et dont on ne peut douter du sérieux.

Au cœur du litige : « l'affaire » du centre Alyne-Lebel. Des groupes comme Anonymus et Danse Partout ont été encouragés par le Ministère même et par la Ville de Québec à y emménager. Ils ont obtenu une aide financière pour acheter la bâtisse. « Nos coûts de loyer augmentaient mais, à moyen terme, on y gagnait à tous points de vue. Or, le CALQ n'en a aucunement tenu compte », résume Claude Bernatchez, directeur artistique d'Anonymus.

Le Bureau des arts et de la culture de la Ville de Québec, qui s'est engagé dans le dossier, est également déçu. Son directeur, Michel Choquette, que préoccupe fort les statuts de ville-centre et de capitale nationale de Québec, s'attendait franchement à ce que soient évalués les organismes culturels dans cette double perspective. D'autant qu'Anonymus est le seul ensemble de musique médiévale au Québec — « Le CALQ dit toutefois nous avoir enlevé 29 000 \$ par "souci d'équité" envers les organismes équivalents ! », s'insurge Claude Bernatchez —, que Danse Partout a aussi une école — la seule, à Québec, à former des danseurs —, que les finissants du Conservatoire d'art dramatique de Québec ont besoin de théâtres...

À la fin de l'été, lorsque les jurys ont fait connaître leurs évaluations nationales, « les régions ont tellement gueulé que le CALQ a gelé une enveloppe de un million de dollars pour les régions hors Montréal et Québec », souligne Pierre Lapointe. L'autre compensation, dira Claude Bernatchez, c'est la récente nomination de Marie Lavigne au titre de présidente-directrice générale du CALQ. M^{me} Lavigne vient du Conseil du statut de la femme, mais a été précédemment rattachée à la Direction des régions du ministère de la Culture. Cette nomination « aidera sans doute le CALQ à se refaire une crédibilité auprès des régions », croit M. Bernatchez.

Des enjeux de taille

Et pendant que Québec réclame la reconnaissance de son statut de capitale (un statut qui, dans la pratique, est loin d'être acquis malgré la création d'une « Commission de la capitale nationale » d'ailleurs plus ou moins fantomatique), Montréal revendique la reconnaissance d'un « vrai statut de métropole », insiste Jacques Cleary. « Nous avons ici une importante concentration d'artistes, de créateurs, d'organismes et d'équipements, les besoins sont énormes et Montréal doit conserver ses investissements », ajoute-t-il.

« Montréal demeure le pôle culturel — c'est une réalité matérielle —, il faut le reconnaître comme tel et le maintenir. Cela dit, le Québec a une géographie de réseaux, et l'État et les grands organismes ont le devoir d'être attentifs aux régions », souligne M. Arpin.

Paternaliste, le directeur général du Musée de la civilisation ? « On ne peut ni centraliser, ni décentraliser à tout crin », dit-il. Et on lui saura gré de reconnaître au bout du compte que « nous avons une bien petite tarte à partager entre des gens qui en ont tous extrêmement besoin ». « Depuis longtemps, les gens travaillent dans des conditions précaires et sont épuisés, les institutions sont financées à la petite semaine, et les municipalités sont au bout de leur rouleau », synthétise Jacques Cleary.

L'autre leitmotiv du gouvernement du Québec, en cette année référendaire, ce fut la décentralisation, l'idée étant de donner davantage de pouvoirs — ou de responsabilités ? — aux municipalités. En ce qui concerne la culture, ces dernières sont fortement incitées à s'engager. D'ailleurs la SODEC, qui entend amorcer bientôt une évaluation approfondie des programmes, se demande déjà « avec quels types d'industries culturelles les municipalités peuvent intervenir le mieux », dit Bernard Boucher, directeur général de la division Planification, recherche et affaires internationales de l'organisme.

Nous cherchons des solutions inédites, de nouveaux modes de financement : comment, par exemple, on peut adapter et bonifier les formes de crédits d'impôt et de fonds de capital de risque. En parallèle, il faut examiner ce que les milieux culturel et municipal peuvent faire ensemble.

Ça n'est cependant pas encore évident. Tous les élus municipaux ne sont pas sensibles aux questions culturelles. Et la très grande majorité d'entre eux craignent d'avoir à régler une facture supplémentaire sans disposer des moyens financiers pour la faire.

« Il n'y a pas de solution magique », prévient Antoine Del Busso, mais gageons que cette année, il sera beaucoup question d'« arrimage ». Comme dans la phrase : « Un "arrimage" est nécessaire entre les bailleurs de fonds (CALQ, SODEQ, ministères, municipalités), les Conseils de la culture, les industries culturelles, les institutions, les créateurs »... Comme le dit Michel Guay, « il est impératif que toutes les actions, en matière culturelle, soient guidées par une vision d'ensemble ».

La « vision d'ensemble », c'est bien ce qui a fait défaut aux initiatives de développement culturel. Une foule d'exemples en témoignent. Prenons-en un qui coûte (très) cher : celui du Capitole de Guy Cloutier (qui est aussi à la Commission du disque et du spectacle de variétés de

la SODEC), à Québec. En octobre dernier, la Ville allongeait au Capitole cinq-six millions de dollars pour un projet qui en coûte seize ; or, à cette date, les propriétaires de l'établissement n'avaient toujours pas payé leurs taxes qui s'élèvent à plus de 350 000 \$. Mais le pire, c'est que le Capitole est un concurrent direct — et situé juste en face — du Palais Montcalm que la Ville rénove à coups de millions. En outre, une étude menée en 1985 par la firme de consultants d'un certain Jean-Paul L'Allier concluait qu'il ne serait pas rentable de garder les deux salles. Cherchez l'erreur.

C'est en faisant l'effort d'une vision d'ensemble, encore, que les gestionnaires et les milieux culturels — puisque l'État parle beaucoup de redonner des pouvoirs au milieu même ; c'est à cela que le CALQ et la SODEQ sont censés servir — doivent réévaluer les programmes, redistribuer l'argent, consolider les organismes... Sans oublier l'école. La formation académique doit ménager une place aux arts et aux lettres, ça va de soi. Du moins, on l'a cru, avant de se rendre compte que la culture, à l'école, n'était pas si bien servie. « Il est aberrant, par exemple, qu'on n'enseigne pas la littérature québécoise dès le secondaire », dira Bruno Roy. Le ministère de la Culture a mis sur pied un programme de sensibilisation aux arts en milieu scolaire. C'est un début.

« Les ministères de l'Éducation et de la Culture doivent marcher comme deux frères siamois », soutient Roland Arpin. Il y a beaucoup à faire pour en arriver là. Le milieu littéraire, pour ne parler que de lui, a pu le constater avec la réforme du français au collégial instaurée en septembre 1994³ : les objections émises par les éditeurs, directement affectés par cette réforme, et par les écrivains (ainsi que par les professeurs) n'ont jamais été prises en compte.

« Maître d'œuvre » de la politique culturelle québécoise, le ministère de la Culture aurait décidé d'examiner tous les problèmes du secteur : financement, diffusion, formation et perfectionnement, développement des publics, conditions de vie des artistes et des créateurs, salaires des « travailleurs » culturels, création en région (là, c'est plutôt mal parti) ... Tout un programme ! Dont la réalisation dépend essentiellement d'une chose : de la volonté politique.



1. N.D.L.R. Entre autres lois importantes pour le milieu culturel, on doit au Parti libéral (et à la ministre Lise Bacon) la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, adoptée en décembre 1987, et la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'arts et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs, entrée en vigueur un an plus tard.
2. Les chiffres colligés dans le rapport Arpin montrent qu'au chapitre du financement il n'y a pas de différence notable entre le gouvernement péquiste et le gouvernement libéral.
3. Voir « La réforme de l'enseignement du français au collégial : Avancez en arrière ! », *Lettres québécoises*, n° 77, printemps 1995, p. 11-14.